



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E119567

VALABLE JUSQU'AU 08/11/2024

ÉDITÉ LE 25/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2013

Forme juridique : SARLU

Capital : DEPUIS LE 19/08/2013
50 000

Raison sociale : RAMOS CONSTRUCTION

1790 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE

Siret : 794 833 160 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 212959300155

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C16231Z8632000/ 003 149785/56

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C16231Z8632000/ 003 149785/56

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Téléphone : 01 47 50 04 45

Portable : 06 31 63 82 99

Fax :

Site Internet :

E-mail : ramosconstruction78@gmail.com

Responsabilité légale :

SANTOS RAMOS JOSE ANTONIO GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	30/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	30/06/2022
o Fenêtres de toit	30/06/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	30/06/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	30/06/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	30/06/2022
o Isolation des combles perdus	30/06/2022
o Isolation des planchers bas	30/06/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.